

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

4 mai 2009

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi quatrième jour du mois de mai deux mille neuf à 20 heures, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

- Monsieur le maire Albert Santerre,
- Madame et Messieurs les conseillers : Benoît Lamontagne, Donald Pinard, Benoît Fontaine, Josée Goyette et Daniel Ouellette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Albert Santerre. Le conseiller Gaétan Falcon arrive à 20 h 55.
- Monique Aubry, directrice générale - secrétaire-trésorière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Considération et adoption de l'ordre du jour
3. Considération et adoption du procès-verbal de la session ordinaire du lundi 6 avril 2009
4. Première période de questions
5. Monsieur Jacques Marsot – autorisation de stationner sur le chemin de Mystic durant l'exposition Cera-Mystic

6. VOIRIE MUNICIPALE :
 - 1) Demandes de soumission pour le rapiéçage mécanisé sur le rang de l'Église Sud - 25 000 \$ prévu au budget 2009
 - 2) Demandes de soumission pour le lignage des rues
 - 3) Épandage d'abat-poussière sur les cours privées commerciales : Les équipements Baraby, Garage McDermott, Garage Denis Gagnon
 - 4) Dépenses du mois d'avril 2009 en voirie municipale :
7. Rapport des soumissions déposées le 1^{er} mai 2009 concernant la vidange des fosses septiques
8. Rapport des soumissions déposées le 4 mai 2009 relatif à l'achat d'un camion 10 roues
9. Résolution autorisant l'achat de bien par contrat de vente à tempérament pour l'achat d'un camion 10 roues
10.
 - 1- Dépôt des états financiers 2008
 - 2- Renouvellement en 2009 du contrat de vérification des livres comptables de la municipalité avec Jules Bélise, C.A.
11. Installation d'une toilette chimique à Mystic au coût de 130 \$ par mois plus 50 \$ de livraison et les taxes – dépense de 826,81 \$ pour 5 mois 1 semaine (5 mai au 13 octobre) – possibilité d'une toilette avec lavabo à 180 \$ / mois
12. Tournoi de golf de la ville de Bedford le mercredi 3 juin 2009 – 130 \$ par personne
13. Résolution demandant le nettoyage du cours d'eau Thompson sur environ 3000 à 3500 mètres et autorisant le paiement de l'avance de 2000 \$ à la MRC Brome-Missisquoi
14. Engagement de Christopher Hutchison pour la vidange des fosses septiques au coût horaire de 15 \$
15. Garantie pollution de la MMQ – coût 250 \$ par réservoir
16. Renouvellement de l'affiliation 2009-2010 à Loisir et Sport Montérégie, nomination de la personne déléguée et paiement d'un montant de 50 \$ plus taxes
17. Avis de motion Règlement 303-1.062009 modifiant le Règlement 303.042009 relatif à la tarification du cours d'eau Elliott
18. Approbation du devis du rang de l'Église Nord et publication de l'appel d'offres dans le journal Constructo et SÉ@0
19. Approbation des recommandations no. 09-102 à 09-106 du comité inter-municipal des incendies
20. Résolution autorisant la vente de boissons alcooliques sur le terrain des loisirs
21. Approbation des dépenses suivantes :
 - Gilbert Monette – réparation poignée centre communautaire et installation nouvelle poignée à la mairie : 117,60 \$
 - Ville de Cowansville : frais administratifs du 1^{er} janvier au 31 mars et frais de signification 298,76 \$
22. Projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées sur le Rang Église Nord
23. Rapport du premier semestre de l'exercice financier indiquant les revenus et dépenses au 30 avril 2009 et ceux de l'exercice précédent (art. 176.4 du code municipal)
24. Résolution acceptant de participer à l'étude du potentiel de développement de la région de Bedford - nomination des représentants municipaux
25. Informations :
 - 1) Rappel : Colloque sur la gestion des matières résiduelles le samedi 9 mai 2009 de 8 h 30 à 15 hres à l'Auberge et Spa West Brome
 - 2) RÉMME Colloque et gala le vendredi 8 mai 2009 au manoir Rouville-Campbell - inscription 130 \$
 - 3) Formation aux officiers municipaux « Comment préparer un dossier d'infraction pour la Cour municipale » le mercredi 10 juin 2009 à Cowasville – 50 \$ plus taxes
 - 4) Rapport annuel de MMQ
26. Deuxième période de questions
27. Correspondances de monsieur le maire
28. Affaires diverses
29. Approbation des comptes à payer
30. Clôture de la session.

1. Monsieur le maire Albert Santerre récite la prière d'usage.

2009.0587 **2. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 4 mai 2009**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour proposé le 4 mai 2009 soit et est approuvé tel que présenté en laissant le point 28, affaires diverses, ouvert jusqu'à la fin de la présente séance après avoir ajouté le point suivant :

6.5 Demande du propriétaire de la sablière sur le 5^{ième} Rang Nord.

ADOPTÉE.

2009.0588 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 avril 2009 soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE.

4. Première période de questions.

Monsieur Jacques Marsot présente une demande visant à couvrir les enseignes interdisant le stationnement sur le chemin de Mystic, sur la section comprise au Nord du chemin Walbridge, durant la tenue de Ceramystic du 20 juin au 1^{er} juillet 2009.

2009.0589 **Stationnement sur le chemin Mystic durant Céramystic**

ATTENDU la demande de Monsieur Jacques Marsot à l'effet de permettre le stationnement devant sa propriété sise au 248 chemin de Mystic durant l'évènement Ceramystic;

ATTENDU que Ceramystic se déroulera du 20 juin au 1^{er} juillet 2009;

ATTENDU que l'évènement a attiré environ 4500 personnes en 2008;

ATTENDU que la demande vise la section comprise au nord du chemin Walbridge;

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise le stationnement latérale sur les deux côtés du chemin de Mystic, la section comprise au Nord du chemin Walbridge, et ce durant la tenue de l'évènement Ceramystic qui aura lieu du 20 juin au 1^{er} juillet 2009.

ADOPTÉE.

2009.0590 **6.1 Demandes de soumission pour les travaux de rapiécage mécanisé sur le Rang de l'Église sud**

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

DE demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour le rapiécage mécanisé sur le rang de l'Église sud aux entrepreneurs suivants : Pavages Maska inc., Sintra inc et Les Entreprises Bourget inc.

Les soumissions doivent parvenir au bureau municipal avant le vendredi 19 juin 2009, 16 heures et elles seront ouvertes publiquement immédiatement après le délai de réception.

ADOPTÉE.

2009.0591 **6.2 Demandes de soumission pour le lignage des routes**

Il est proposé par le conseiller Donald Pinard, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

DE demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour le lignage du rang de l'Église Nord, du 2^{ième} Rang Nord et Sud, du 5^{ième} Rang Sud sur une longueur de 15.3 kilomètres, aux entrepreneurs suivants : Lignes de stationnement Rivard inc., Lignbec inc. et Dura-Lignes. De demander que les travaux de lignage soient complétés durant la période du 1^{er} au 15 août 2009.

Les soumissions doivent parvenir au bureau municipal avant 16 heures le vendredi 29 mai 2009 et elles seront ouvertes publiquement le même jour immédiatement après le délai de dépôt des soumissions.

ADOPTÉE.

2009.0592 **6.3 Épandage d'abat-poussière sur les cours commerciales privées**

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'épandage d'abat-poussière sur les cours commerciales suivantes : Les Équipements Baraby, Armand Duhamel & fils inc., Garage McDermott et Garage Denis Gagnon;

D'augmenter de ± 5500 litres la quantité de chlorure de calcium au prix de 0,269 \$ le litre plus taxes.

QU'un montant de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) soit transféré du surplus accumulé au poste budgétaire « abat-poussière ».

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «ABAT-POUSSIÈRE» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

6.4 Les dépenses en voirie municipale du mois d'avril 2009 sont :

- Les Pétroles Dupont inc. 387.2 litres diesel	336,54
- G.D.B. peinture	19,40 = 355,94 \$

2009.0593 **7. Résultat des soumissions déposées avant le 16 heures le vendredi 1^{er} mai 2009 :**

- Services Sanitaires G. Campbell inc. présente une soumission de 140 \$ plus taxes pour les fosses de 750 à 1000 gallons et 170 \$ plus taxes pour les fosses de plus de 1000 gallons;
- Groupe Deslandes Fortin inc. présente une soumission de 125 \$ plus taxes pour les fosses de 750 à 1000 gallons et 165 \$ plus taxes pour les fosses de plus de 1000 gallons.

Acceptation de la soumission pour la vidange des fosses septiques

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Fontaine et résolu unanimement;

QUE ce conseil accepte la soumission de Groupe Deslandes Fortin inc. pour la vidange des fosses septiques en 2009 au prix de cent vingt-cinq dollars (125 \$) plus taxes pour vidanger les fosses de 750 à 1000 gallons et cent soixante-cinq dollars (165 \$) plus taxes pour vidanger les fosses de plus de 1000 gallons.

QUE l'appel d'offres transmis le 17 avril 2009 et la soumission datée du 1^{er} mai 2009 soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si y étaient tout au long reproduits.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «VIDANGE FOSSES SEPTIQUES» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0594

8. Résultat des soumissions déposées avant 11 heures le lundi 4 mai 2009 :

La soumission de Rainville Automobile (1975) inc., représenté par Yves Proulx, est de 112 104, 27 \$ plus taxes;

La soumission de Camions B.L. Freightliner Enr., représenté par Daniel Lamoureux, est de 117 769 \$ plus taxes;

Tous les documents requis à la page 17 de l'appel d'offres sont joints à la soumission.

Voirie municipale – acceptation de la soumission pour l'acquisition d'un camion 10 roues

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accepte la soumission de Rainville Automobile (1975) inc. pour la fourniture d'un camion dix (10) roues 2010 de Marque International, Modèle Work Star 7500, Code modèle SF7637, au prix de cent douze mille cent quatre dollars et vingt-sept cents (112 104,27 \$) plus taxes.

QUE l'appel d'offres V-01-2009 de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge et la soumission de Rainville Automobile (1975) inc. datée du 1^{er} mai 2009 soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si ils y étaient tout au long reproduits.

QUE monsieur le maire Albert Santerre et Monique Aubry, directrice générale et secrétaire trésorière soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tous les documents requis pour l'acquisition du camion International 2010 Work Star 7500 avec Rainville Automobile (1975) inc.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «IMMOBILISATIONS - VÉHICULES » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0595

9. Achat de bien par contrat de vente à tempérament

ATTENDU que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le ou les biens mentionnés ci-dessous;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

ATTENDU que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du ou des biens vendus;

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge achète de Rainville Automobile (1975) inc., par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le bien suivant : un camion International 2010 Work Star 7500 au prix de cent vingt-six mille cinq cent trente-sept dollars et soixante-neuf cents (126 537,69 \$) incluant les taxes, un esomme de cinq mille cinq cent trente-sept dollars et soixante-neuf cents (5 537,69 \$) étant payable comptant;

QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente ») porte intérêt :

- À taux variable : au taux préférentiel de 2,25 % majoré de 0,5 % l'an;

QUE le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 260 semaines (5 ans x 52 semaines) ;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte la cession du contrat de vente en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Bedford, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens;

QUE monsieur le maire Albert Santerre et Monique Aubry, directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

20 H 55 - Le conseiller Gaétan Falcon arrive et prend place à la table du conseil.

2009.0596 **11. Location toilette chimique**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

D'autoriser la location d'une toilette chimique avec lavabo, de Services sanitaires G. Campbell, au coût de cent quatre-vingt dollars (180 \$) plus taxes par mois plus cinquante dollars (50 \$) plus taxes pour les frais de livraison. La toilette chimique sera installée sur le terrain de Fondation de territoire Walbridge à Mystic pour la période du 5 mai au 13 octobre 2009. Le service comprend la fourniture d'eau, de papier et de savon.

QU'un montant de mille cent vingt-trois dollars et onze cents (1 123,11 \$) soit alloué pour la présente dépense.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «LOCATION ÉQUIPEMENT » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0597 **12. Participation au Tournoi de golf de la Ville de Bedford**

D'autoriser le conseiller Daniel Ouellette à participer au tournoi de golf de la Ville de Bedford dont les profits seront remis aux Loisirs St-Damien inc. et de payer les frais d'inscription au montant de cent trente dollars (130 \$).

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «FRAIS DE DÉPLACEMENT ÉLUS MUNICIPAUX » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0598 **13. Demande de travaux d'entretien du cours d'eau Thompson**

ATTENDU la demande de travaux d'entretien du cours d'eau Thompson présentée par Monsieur Ghislain Quintal;

ATTENDU la recommandation de Michel Brais, inspecteur municipal, à l'effet d'effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau Thompson sur une distance d'environ 3000 à 3500 mètres;

ATTENDU qu'il convient de vérifier l'état des branches 1, 2 et 3 du cours d'eau Thompson;

ATTENDU que les travaux sont demandés pour être répartis entre tous les intéressés assujettis selon les dispositions régissant le cours d'eau;

ATTENDU que l'inspecteur municipal juge nécessaire de donner suite à la présente demande de travaux d'entretien du cours d'eau Thompson;

ATTENDU qu'une demande de travaux d'entretien de cours d'eau doit être accompagnée d'une avance de deux mille dollars (2 000 \$) à la MRC de Brome-Missisquoi;

En conséquence, il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

D'appuyer la demande de travaux d'entretien du cours d'eau Thompson sur environ 3500 mètres linéaires;

DE demander une inspection des branches 1, 2 et 3 du cours d'eau Thompson afin d'évaluer la nécessité d'y effectuer des travaux d'entretien;

D'autoriser le paiement de l'avance de deux mille dollars (2 000 \$) à la MRC de Brome-Missisquoi;

DE transmettre la demande de travaux d'entretien du cours d'eau Thompson à la MRC de Brome-Missisquoi pour leur permettre d'entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation desdits travaux.

QU'un montant de deux mille dollars soit transféré du surplus accumulé au poste cours d'eau pour couvrir la présente dépense.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «COURS D'EAU MUNICIPAUX » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.0599 **10.1 Dépôt des états financiers 2008**

Il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve les états financiers tels que présentés par Jules Bélisle, C.A. et déposés au conseil. Ceux-ci indiquent pour l'année 2008 des revenus de 875 033 \$, des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations de 790 407 \$, le remboursement de la dette à long terme de 7400 \$, le surplus accumulé non affecté de 16 276 \$. L'année 2008 se termine donc par un surplus de 93 502

ADOPTÉE.

2009.05100 **10.2 Vérification externe des livres comptables de la municipalité pour l'année 2009**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

DE nommer Jules Bélisle, C.A., pour la vérification externe des états financiers de l'exercice financier 2009 dans les délais requis.

QUE le mandat du vérificateur incluant la vérification et la présentation du rapport financier annuel pour un montant de quatre mille quatre cent cinquante-cinq dollars (4 455 \$) plus taxes.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «HONORAIRES VÉRIFICATION COMPTABLE » pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.05101 **14. Engagement du préposé au mesurage des boues de fosses septiques**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil engage Christopher Hutchison comme préposé au mesurage des boues de fosses septiques au prix horaire de quinze dollars (15 \$), les frais de déplacement à raison de quarante cents (0,40 \$) du kilomètre et l'achat de produits désinfectants, gants et autres produits reliés à son travail.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «HYGIÈNE DU MILIEU : RÉMUNÉRATION, FRAIS DE DÉPLACEMENT, PRODUITS DÉSINFECTANTS» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.05102 **15. Garantie pollution sur le réservoir pétrolier**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accepte d'ajouter la protection garantie pollution sur le réservoir pétrolier installé sur le terrain municipal de voirie, rang de l'Église Nord et autorise le paiement de deux cent cinquante dollars (250 \$) plus taxe à Assurances Chapdelaine.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «ASSURANCES MUNICIPALES» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.05103 **16. Adhésion à Loisir et Sport Montérégie**

Il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'adhésion de la municipalité à Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2009-2010, de payer les frais au montant de cinquante dollars (50 \$) plus taxes et de nommer le conseiller Daniel Ouellette en tant que personne déléguée représentant la municipalité au sein de ladite association.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «FRAIS D'ADHÉSION» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.05104 **17. Avis de motion - Règlement de modification du Règlement 303-1.062009 relatif à la tarification du cours d'eau Elliott**

Monsieur le conseiller Donald Pinard donne un AVIS DE MOTION qu'il ou un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le numéro 303-1.062009 afin de modifier le numéro de résolution et la date d'adoption de la MRC de Brome-Missisquoi inscrite au Règlement 303.042009 relatif à la tarification du cours d'eau Elliott.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, à une prochaine session du conseil, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

2009.05105 **18. Approbation du devis et publication de l'appel d'offres relatif au travaux sur le rang de l'Église Nord**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve l'appel d'offres relatif aux travaux de réfection du Rang de l'Église Nord sur environ 1,3 mètres linéaires et autorise la publication d'un appel d'offres dans le journal Construction et dans un système électronique d'appels d'offres SÉ@O.

QUE ce conseil autorise le paiement du montant de six cent cinq dollars (605 \$) plus taxes relié à la présente publication.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «PUBLICITÉ» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

2009.05106 **19. Approbation des recommandations 09-102 à 09-106 du Comité inter-municipal des incendies de Bedford**

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge entérine les recommandations 09-102 à 09-106 du comité inter-municipal des incendies de Bedford telles que proposées lors de l'assemblée tenue le 18 avril 2009 comme suit :

- Recommandation 09-102 visant à nommer Tommy Gladu et Gaétan Falcon sur le comité qui assistera M. Gilman dans l'élaboration des plans et devis relatifs à l'achat du camion citerne;
- Recommandation 09-103 approuvant la contribution de 250 \$ versés à l'École Mgr-Desranleau et à la Fondation Lévesque-Craighead;

- Recommandation 09-104 relatif à l'engagement de Bruce Porter à titre d'instructeur pour la formation « manipulation du camion échelle » les 17 et 18 avril;
- Recommandation 09-105 autorisant M. Deneault à demeurer membre de la brigade d'incendie de Bedford sans causer de conflit d'intérêt avec la brigade de Fréligsburg dont il est le chef;
- Recommandation 09-106 afin que les nouveaux pompiers s'engagent à ne faire partie d'aucune autre brigade d'incendie. Le double emploi sera considéré comme un motif juste et raisonnable de licenciement.

ADOPTÉE.

2009.05107 20. Vente de boissons alcooliques sur le terrain municipal des loisirs

Il est proposé par Daniel Ouellette, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le terrain municipal des loisirs ainsi que dans les estrades pour la période déterminée par les Loisirs de Saint-Ignace-de-Stanbridge inc. dans sa demande de permis de réunion et ce pour tous les événements et activités organisés durant cette période de l'année 2009.

ADOPTÉE.

2009.05108 21. Approbation des factures d'achat

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Gaétan Falcon et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve les factures d'achat suivantes :

- Gilbert Monette – réparation poignée centre communautaire et installation nouvelle poignée à la mairie : 117,60 \$
- Ville de Cowansville : frais administratifs du 1^{er} janvier au 31 mars et frais de signification 298,76 \$

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «ENTRETIEN MAIRIE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE, SERVICES JURIDIQUES» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

23. Dépôt du rapport semestriel des revenus et dépenses

La directrice générale – secrétaire trésorière dépose au conseil le rapport du premier semestre de l'exercice financier indiquant les revenus et dépenses au 30 avril 2009 et ceux de l'exercice précédent conformément à l'article 176.4 du Code Municipal.

2009.05109 24. Étude de potentiel de Développement de la région de Bedford

Considérant l'importance de la conservation et du développement de l'emploi industriel pour Saint-Ignace-de-Stanbridge (plus du quart de la population active de la région de Bedford occupe un emploi dans le secteur de la fabrication, secteur présentation des perspectives salariales supérieures à la moyenne);

Considérant le peu de terrains industriels actuellement en mesure d'accueillir de nouvelles entreprises industrielles ou le développement des entreprises industrielles en place dans la région de Bedford;

Considérant que Saint-Ignace-de-Stanbridge est membre de la Corporation de développement de Bedford et région, organisation dont le mandat est de favoriser le développement industriel, commercial, touristique, communautaire et agro-alimentaire de la région de Bedford et entretient par cette participation une vision de développement local tenant compte de la complémentarité offerte par ses partenaires;

Considérant que la nouvelle dynamique de développement du territoire de la région de Bedford doit prendre en compte le prolongement de l'autoroute 35, le positionnement des villes limitrophes en matière de développement, et le nouveau contexte économique;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Daniel Ouellette et résolu à l'unanimité;

D'offrir la collaboration de Saint-Ignace-de-Stanbridge à la réalisation d'une étude du potentiel de développement de la région de Bedford;

De désigner monsieur le maire Albert Santerre et monsieur le conseiller Benoît Fontaine afin de représenter activement les intérêts de Saint-Ignace-de-Stanbridge dans le cadre d'activités et d'échanges visant à dresser le potentiel complet de développement de la région.

De recommander l'utilisation des ressources techniques et financières disponibles des organismes de développements locaux, régionaux et nationaux pour la réalisation de ladite étude du potentiel de développement de la région.

ADOPTÉE.

2009.05110 **25.3) Formation – préparation d'un dossier d'infraction**

Il est proposé par Benoît Fontaine, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise Michel Brais, inspecteur municipal de voirie, à participer à la formation donnée par Me Elaine Francis « Comment préparer un dossier d'infraction pour la Cour municipale » qui aura lieu le mercredi 20 juin 2009 à Cowansville. La municipalité paie les frais d'inscription de cinquante dollars (50\$) plus taxes et remboursera les frais de déplacement et le repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire «FRAIS DE DÉPLACEMENT – INSPECTEUR MUNICIPAL» pour la dépense décrite dans la présente résolution.

23 heures : Le conseiller Benoît Lamontagne quitte la salle du conseil.

2009.05111 **29. Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE les comptes qui suivent soient approuvés et payés :

155	Les Pétroles Dupont inc. diesel et huile à chauffage	734,62 \$
156	Papeterie Coupal inc. fournitures de bureau	58,10
157	Fédération Québécoise des municipalités- Frais Dicom	94,31
158	M.R.C. Brome-Missisquoi- Avance C.D. Thompson	2 000,00
159	Imprimerie CCL permis de brûlage	108,49
160	J.A. Beaudoin Construction nivelage	1 500,04
161	Albert Santerre frais déplacement 270 km	303,83
162	Petite caisse - frais poste, frais déplacement, produits	130,00
163	Rona Lévesque décapant à plancher	36,34
164	Librairie Moderne livres de bibliothèque	297,56
165	Desjardins sécurité financière - remises de l'employeur	618,18
166	R.I.E.D.S.B.M. enfouissement avril : 23470 kg	1 168,30
167	Cobi Informatique inc. mise à jour antivirus	67,71
168	Gilbert Monette réparation mairie et c. comm.	117,60
169	G.D.B. inc. peinture orange	19,40
170	L'Avenir & Des rivières publication avis public	769,36
171	Médias transcontinental publication Journal constructo	322,82
172	Plasti-bac inc. couvercle	22,58
173	Laboratoire d'analyses S.M. – analyses d'eau c. comm.	85,22
174	Gestion électronique d'émission des permis	1 395,82
175	Marie Bertrand fleuriste fleurs bénévole biblio	56,44
176	Ville de Cowansville frais 1 ^{er} janv. au 31 mars 2009	298,76
177	Nopac environnement collecte des déchets	2 027,99
178	Manon Dupuis contrat d'entretien	150,00
179	M.R.C. du Haut-Richelieu collecte sélective	952,82
180	Paradis, Lemieux, Francis formation	56,44

181	Loisir et Sport Montérégie	Affiliation 2009-2010	56,44
182	Ville de Bedford	tournoi de golf	130,00
183	Jules Bélisle, C.A.	vérification des livres	4 881,84
184	Hydro-Québec	éclairage des rues	296,52
185	Télébec ltée	services téléphoniques	197,64
186	Desjardins Sécurité financière	remises de l'employeur	838,44
187	Telus	cellulaires	122,03
SALAIRES :			
90023	Michel Brais	semaine du 27 avril au 1 ^{er} mai	501,95
90024	Monique Aubry	rémunération mai 2009	1 954,06
90025	Michel Brais	semaine du 4 au 8 mai	501,95
90026	Albert Santerre	comités	223,91
90027	Michel Brais	semaine du 11 au 15 mai	501,95
90028	Michel Brais	semaine du 18 au 22 mai	501,95
90029	Michel Brais	semaine du 25 au 29 mai	501,95

TOTAL :			24 603.36 \$
			=====

ADOPTÉE.

2009.05112 30. Clôture de la session

Il est proposé par Gaétan Falcon, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE la présente séance soit clôturée.

ADOPTÉE.

Albert Santerre, maire

Monique Aubry, directrice générale-secrétaire trésorière.

=====
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le mercredi vingtième jour du mois de mai deux mille neuf à 20 heures, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

20 mai 2009

- Monsieur le maire Albert Santerre,
- Madame et Messieurs les conseillers : Benoît Lamontagne, Donald Pinard, Benoît Fontaine et Josée Goyette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Albert Santerre. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal aux conseillers Gaétan Falcon et Daniel Ouellette absents lors de cette séance.
- Monique Aubry, directrice générale - secrétaire-trésorière, est présente.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant :
Projet de règlement 2009.06303-2 modifiant le règlement de zonage 2008.03303;
2. Adoption du second projet de règlement 2009.06303-2 avec modification;
3. Avis de motion Règlement 2009.06303-2 modifiant le règlement de zonage 2008.03303;
4. Période de questions
5. Clôture de la session.

1. Assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 2009.06303-2 modifiant le règlement de zonage 2008.03303.

L'avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation a été dûment publié dans le Journal l'Avenir et Des Rivières, édition du 6 mai 2009 et affiché aux endroits prévus par le conseil.

Monsieur le maire confie à Jean Vasseur le soin d'expliquer le projet de règlement 2009.06303-2 contenant les modifications apportées au Règlement 2008.03303 relatif au zonage.

Le projet de règlement numéro 2009.06303-2 modifie le règlement no. 2008.03303 relatif au zonage et plus particulièrement vise le retrait d'une partie des lots 1529 et 1528, attenants au chemin Walbridge, de la zone P-37 afin de les inclure dans la zone R1-05 afin d'harmoniser le territoire, l'ajout de modalités relatives aux constructions accessoires visant principalement à augmenter la superficie permise tout en limitant le nombre de constructions accessoires autorisés dans les zones résidentielles et afin d'ajouter certains usages accessoires dans la zone 01.

Monsieur Vasseur indique tout au long de sa présentation les zones concernées ainsi que les zones contiguës à celles-ci.

Des modifications ont été ajoutées au premier projet de règlement 2009.06303-2 comme suit:

Le chapitre 7, section 1, l'article 70 du règlement de zonage 2008.03303 est modifié afin d'ajouter à la fin les paragraphes suivants :

La superficie des constructions accessoires excluant les espaces de stationnement doit :

- être inférieure à 10% de la superficie du terrain sans excéder cent cinquante mètres carrés (150 m.c.) pour l'ensemble des constructions accessoires;
- la superficie d'implantation des constructions accessoires ne doit en aucun cas être supérieure à celle du bâtiment principal;

Un maximum de trois (3) bâtiments accessoires est autorisé pour un usage résidentiel.

La numérotation des articles est modifiée comme suit :

1. Enlever le numéro d'article « 3 » au titre PARTIE 11, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT
2. l'article 4 devient l'article 3 du second projet de règlement;
3. Ajouter l'article 4 relatif aux constructions accessoires.

À la fin de l'article 6 inscrire règlement de zonage et non règlement de permis et certificats.

La directrice générale - secrétaire trésorière explique les modalités d'approbation référendaire. Les demandes de participation à un référendum pour l'approbation des règlements doit parvenir avant le 1^{er} juin 2009 et peut provenir des zones concernées par une disposition du règlement 2009.06303-2 ou par les zones contiguës.

Les demandes doivent être signées par au mois 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personne n'excède pas 21.

Par exemple le nombre de signatures requises :

- zone R1-05 est de 12,
- zone P-37 est de 1,
- zone A-03 est de 12,
- zone C1-07 est de 2,
- zone P-06 est de 1

Par la suite, un registre sera ouvert le 9 juin 2009 dans lequel les personnes des zones qui auront présenté une demande dans les délais prévus pourront demander la tenue d'un scrutin référendaire. Ces mêmes personnes habiles à voter pourront aussi voter lors du scrutin référendaire. De plus, dans un processus d'approbation référendaire les personnes morales peuvent voter.

2009.05113

2. Adoption du second projet de règlement 2009.06303-2

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009.06303-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2008.03303 INTITULÉ ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES R1-05 ET P-37, MODIFIER À L'ARTICLE 70 LES

SUPERFICIES AUX CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES ET D'AJOUTER CERTAINS USAGES ACCESSOIRES DANS LA ZONE A-01

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Fontaine et résolu à l'unanimité;

QUE le Conseil municipal adopte le second projet de règlement 2009.06303-2 et décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule second projet de Règlement numéro 2009.06303-2, modifiant le règlement no. 2008.03303 intitulé ZONAGE, afin de modifier les limites des zones R1-05 et P-37, modifier à l'article 70 les superficies aux constructions accessoires et d'ajouter certains usages accessoires dans la zone A-01

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. L'annexe B du règlement de zonage no 2008.03303, concernant le plan du secteur déstructuré 1 est modifiée selon le plan annexé au présent règlement, ce décrivant comme suit :

- retrait d'une partie des lots 1529 et 1528, attenants au chemin Walbridge, de la zone P-37 afin de les inclure dans la zone R1-05

4. Le chapitre 7, section 1, l'article 70 est modifié afin d'ajouter à la fin les paragraphes suivants :

La superficie des constructions accessoires excluant les espaces de stationnement doit :

- être inférieure à 10% de la superficie du terrain sans excéder cent cinquante mètres carrés (150 m.c.) pour l'ensemble des constructions accessoires;
- la superficie d'implantation des constructions accessoires ne doit en aucun cas être supérieure à celle du bâtiment principal;

Un maximum de trois (3) bâtiments accessoires est autorisé pour un usage résidentiel.

5. L'article 110.A est inséré à la suite de l'article 110 pour se lire comme suit :

110 A) DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX USAGES ACCESSOIRES DANS LA ZONE A-01

Dans la zone A-01 les usages accessoires « soudure et atelier d'usinage » sont autorisés aux conditions suivantes :

- 1) l'usage principal du bâtiment doit être résidentiel;
- 2) un seul usage accessoire est autorisé par bâtiment;
- 3) les installations doivent être conformes à l'ensemble de la réglementation provinciale et municipale en vigueur;
- 4) aucun produit provenant de l'extérieur du bâtiment n'est vendu ou offert en vente sur place;
- 5) aucun étalage n'est visible de l'extérieur du bâtiment;
- 6) l'usage doit être exercé à l'intérieur du bâtiment et ne donner lieu à aucun entreposage extérieur;
- 7) aucune case de stationnement supplémentaire dans la cour avant du bâtiment ne peut être aménagée pour les fins d'un tel usage;
- 8) une seule enseigne est permise et doit être installée selon les dispositions du présent règlement;
- 9) l'usage accessoire peut s'exercer dans la totalité d'un bâtiment secondaire aux mêmes conditions qu'un bâtiment principal;
- 10) un maximum d'une personne qui ne réside pas dans le bâtiment principal peut être employée pour l'exercice de cet usage accessoire;
- 11) le propriétaire doit détenir un certificat de taxes d'affaires;
- 12) la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires érigés sur un terrain situé dans cette zone ne doit pas excéder 20 % de la superficie dudit terrain;
- 13) un garage isolé doit avoir une superficie maximale de 186 mètres carrés;
- 14) la superficie du bâtiment accessoire ne pourra excéder la superficie du bâtiment principal;

15) la hauteur maximale d'un garage isolé ne doit pas dépasser la hauteur moyenne des bâtiments avoisinants;

16) l'usage ne doit causer ni fumée, ni poussière, ni chaleur, ni gaz, ni éclat de lumière, ni odeur, ni vibration, ni bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit de la rue aux limites du terrain;

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE.

Le maire, Albert Santerre

Monique Aubry, directrice générale - secrétaire trésorière.

=====

2009.05114 3. **Avis de motion – règlement 2009.06303-2**

Monsieur le conseiller Benoît Fontaine donne un AVIS DE MOTION, qu'il ou un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le numéro 2009.06303-2 visant à modifier le règlement 2008.03303 relatif au zonage visant à modifier les limites des zones R1-05 et P-37, modifier à l'article 70 les superficies aux constructions accessoires et d'ajouter certains usages accessoires dans la zone A-01.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, à une prochaine session du conseil, une copie du règlement est remise aux membres du conseil municipal.

4. Période de questions

Une seule question est posée par Monsieur Jean-Luc Lemay et elle s'adresse à Monsieur Jean Vasseur. Monsieur Lemay demande si le but de la modification est d'harmoniser le secteur. Monsieur Vasseur confirme que le but visé est l'harmonisation du secteur.

2009.05115 5. **Clôture de la session**

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE la présente session soit clôturée.

Albert Santerre, maire

Monique Aubry, directrice générale – secrétaire trésorière.

=====